

APC DE LAGHOUAT Le service de l'état civil suffoque

LAGHOUAT

Posté par: Touareg

Publiée le : 29/10/2009 12:39:22

L'état civil, qui ne compte paradoxalement qu'une soixantaine d'agents, dont seulement 5% sont titulaires, nécessite son renforcement par l'ouverture de postes de travail et la titularisation des employés sous contrat et ayant fait preuve de qualités professionnelles.

Le service de l'état civil de l'APC de Laghouat est soumis, ces jours-ci, à une pression permanente par l'affluence du public.

En effet, les locaux du service de l'état civil sont pris d'assaut par les citoyens désirant retirer des documents administratifs, notamment avec la rentrée sociale et scolaire. De ce fait, d'interminables queues se forment vite devant les guichets durant toute la semaine. C'est ainsi que les citoyens sont obligés d'attendre longtemps pour arriver à se faire délivrer les pièces demandées. Sur les lieux, le sentiment de mécontentement se lit sur les visages, tant chez le public que chez les employés.

La pénible attente, notamment pour les personnes âgées et celles qui viennent des localités lointaines, se transforme souvent en colère qui explose fréquemment à la face d'un préposé au guichet à qui l'on fait mille et un reproches alors qu'il n'y est généralement, pour rien. Pourtant, dans cette atmosphère ô combien pesante et tendue, les employés tentent tant bien que mal de répondre à des centaines de citoyens sollicitant pour la plupart d'entre eux la fameuse copie intégrale des actes de naissance (appelée aussi n°12).

Un document établi à partir du registre de l'état civil et non du livret de famille et qui ne peut être retiré qu'au niveau de la commune de naissance. À signaler que la manipulation excessive des registres occasionne énormément d'erreurs de transcription. Durant ces derniers mois, le service de l'état civil a délivré une moyenne de 1 500 copies de ce fameux document par jour, nous indique un préposé au guichet ayant gardé l'anonymat.

L'état civil, qui ne compte paradoxalement qu'une soixantaine d'agents dont seulement 5% sont titulaires, nécessite son renforcement par l'ouverture de postes de travail et la titularisation des employés sous contrat et ayant fait preuve de qualités professionnelles. L'introduction de l'outil informatique s'avère plus que nécessaire, voire un droit pour les citoyens, afin de simplifier les procédures de délivrance des documents administratifs, en particulier les extraits d'acte de naissance.

Ainsi, l'informatisation en général revêt un caractère vital pour le bon fonctionnement des services des collectivités locales et permettra par conséquent de mettre fin au calvaire des citoyens.

Par : BOUHAMAM Arezki

www.liberte-algerie.com